

## Interpellation

**La Fondation City management est-elle vraiment efficace dans sa forme, ses statuts et son fonctionnement actuels pour faire face aux problèmes du petit commerce indépendant (commerce de détail, commerce particulier ou artisanat) et de sa place dans la Ville de Lausanne, tel qu'il se pose actuellement ?**

La Fondation CityManagement était créée en 2007. La taxe relative était abrogée en fin 2009 (dès 2010), cependant que les activités du CM étaient maintenues avec une contribution de la Ville de Lausanne d'environ 300'000.- (2014).

Depuis la création de cette Fondation, la problématique a quelque peu évolué. Comme dans un grand nombre de villes européennes, les petits commerces indépendants disparaissent des centres des villes au profit de grandes marques et des chaînes seules capables de payer les loyers exorbitants du marché actuel. D'où ce constat que les grandes villes deviennent des villes clones (« L'inexorable reproduction des villes clones », Le Temps, 1.2.2013).

Ce phénomène touche les petits commerçants mais a aussi des effets sur l'emploi et sur la qualité de vie des habitants, travailleurs et pendulaires, dont le chemin entre leur lieu de travail et celui de l'habitation ou du transport (privé ou public) est devenu plus anonyme et ne constitue souvent plus une occasion pour l'approvisionnement du jour et, ce faisant, celle de croiser des connaissances. De plus la Ville perd petit à petit son charme spécifique lié au paysage urbain que constitue l'ensemble des échoppes, boutiques et cafés variés et originaux incitant à la flânerie, à la rencontre et à la convivialité. Le problème du lien entre la ville, ses habitants et ses commerces se pose aussi, mais différemment, dans certains quartiers qui peinent à sortir du rôle de cités-dortoirs.

La marge de manœuvre de la ville semble restreinte. La Ville de Lausanne en tant qu'autorité, propriétaire ou cliente peut cependant agir, le fait certainement déjà mais pourrait peut-être mieux faire valoir cette marge de manœuvre. Le préavis 2014/53 « Interventions municipales en faveur de l'économie locale » va déjà dans ce sens. En tant que cliente potentielle des commerces de proximité elle peut varier ses commandes. Par ailleurs la Ville est propriétaire d'une quarantaine d'établissements (24h, 21.11.2014) qui sont occupés par divers types de commerces. En tant qu'autorité communale la Ville peut développer des partenariats. Le postulat de Laurent Guidetti concernant les rez-de-chaussée propose une forme de marge de manœuvre dans ce domaine.

Le monde scientifique s'intéresse à ce sujet comme objet d'étude, des concepts comme ceux d'« urbanisme commercial » et d'« urbanisme durable » se développent pour mieux cerner les problématiques. Une thèse sur ce thème est en cours à l'Université de Lausanne<sup>1</sup> et se définit dans son résumé entre autres comme une « réflexion sur le devenir de la ville contemporaine ».

La Fondation City management a pour but (voir statuts, art.1) d'assurer la promotion et le développement des commerces en vue d'enrayer le processus de déperdition du commerce lausannois et de fédérer les commerçants. Les tâches de la Fondation sont d'organiser des manifestations, d'étudier une stratégie de promotion et de mener des actions pour améliorer l'accès,

---

<sup>1</sup> « Urbanités marchandes : le commerce dans la production de la qualité urbaine et ses régulations. Le cas de Lausanne. ». Auteure : Marta Alonso ; Directeur de thèse : Antonio da Cunha. Soutenance probable en été 2015.

la visibilité et la rentabilité des commerces. On peut se demander si les buts sont atteignables et/ou en adéquation avec la problématique, si les buts et les tâches sont en adéquations entre eux et surtout si la Fondation sous sa forme actuelle peut contribuer à faire face aux préoccupations mentionnées ci-dessus. On peut aussi se demander si, avec sa composition actuelle hyperhomogène, 6 membres sur 9 étant membres de DECLIC, deux autres membres étant des Municipaux et un membre n'étant pas membre de DECLIC, représentant les quartiers et/ou les commerçants indépendants, la Fondation peut réellement représenter l'intérêt général et les divers acteurs de la société civile concernés. Par ailleurs, le fait que la fondation est intervenue dans deux débats politiques lausannois par le biais de son employée (30 à l'heure, heures de fermeture des magasins) interpelle sur le rôle de la Fondation.

Au vu de ce qui précède je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- 1) La Municipalité envisage-t-elle d'adapter régulièrement les buts, objectifs et tâches de la Fondation en fonction de l'évolution de la problématique ?
- 2) La Municipalité et la Fondation sont-elles liées par une convention claire sur les objectifs spécifiques et les résultats escomptés ?
- 3) La Municipalité envisage-t-elle de permettre à plusieurs représentants du commerce indépendant et à un représentant du milieu académique de l'urbanisme commercial (par exemple), de siéger au Conseil de Fondation ?
- 4) Des règles sont-elles établies et qui s'imposent à la personne occupant le poste de citymanager concernant la neutralité politique sur les sujets communaux ?
- 5) Quel est le taux d'activité de la personne occupant actuellement ce poste, ce taux d'activité est-il approprié ?
- 6) La Municipalité envisage-t-elle qu'un des rôles de la Fondation puisse être de commander des études scientifiques sur ce sujet complexe ?
- 7) Concernant sa marge de manœuvre et au vu de la problématique, la Municipalité estime-t-elle faire déjà tout ce qui est en son pouvoir actuellement et avec le préavis 2014/53 en tant que cliente, propriétaire ou autorité, pour soutenir les petits commerces ?
- 8) Quelle est la politique de la Ville concernant le choix des types de commerces exerçant une activité dans la quarantaine d'établissements ou surfaces dont la Ville est propriétaire ?
- 9) Quelle politique de fixation des loyers la Ville pratique-t-elle dans les établissements dont elle est propriétaire ?
- 10) La Municipalité utilise-t-elle déjà toute sa marge de manœuvre ou peut-elle encore améliorer ses partenariats et la négociation avec les propriétaires privés concernant le choix des enseignes, la gestion de la taille des surfaces louées et la fixation des loyers commerciaux ?

En quoi la Fondation City management peut-elle jouer un rôle concernant la question no 10 ?

Je remercie dès maintenant la Municipalité pour ses réponses.

Myrèle Knecht, PS

20.01.2015

